

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUILLET 2010**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi, 8 juillet 2010, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 17 h 00.

Sont présents :

Monsieur le maire étant absent, monsieur Éric Blanchette, maire suppléant, préside la séance.

et les conseillers :

Roger Dion  
Hélène Pelchat

Daniel Blais  
Hélène Jacques

Est absente :

Guylaine Blais

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**CONVOCATION ET OBJET**

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

1. Dépôt de soumission ;
  - 1.1. Centre multifonctionnel de Saint-Isidore ;
2. Période de questions ;
3. Clôture et levée de la séance.

**1. DÉPÔT DE SOUMISSION**

**2010-07-252**

**1.1. Centre multifonctionnel de Saint-Isidore**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions publiques pour la conception et la construction du Centre multifonctionnel à Saint-Isidore ;

ATTENDU QUE la soumission suivante a été reçue :

C	Ronam Constructions inc.	3 380 000,00 \$
---	--------------------------	-----------------

ATTENDU QUE le comité de sélection, nommé par la municipalité de Saint-Isidore par la résolution 2010-06-215, a analysé la soumission et a déclaré celle-ci conforme aux attentes et exigences contenues dans le document d'appel d'offres ;

ATTENDU QUE les membres du comité recommandent au conseil d'adjuger le contrat du Centre multifonctionnel de Saint-Isidore à Ronam Constructions inc. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat au soumissionnaire conforme, soit Ronam Constructions inc., pour la conception et la construction du Centre multifonctionnel au montant de trois millions trois cent quatre-vingt mille dollars (3 380 000,00 \$), incluant les taxes.

QUE le conseil désigne Dominique Blais Architecte à titre de chargé de projet et ce,

selon le document d'appel d'offres de juin 2010.

QUE lesdits travaux soient réalisés sous réserve des approbations requises du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

## **2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

## **3. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire suppléant déclare la séance close.

**2010-07-253**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 17 H 40.

Adopté ce \_\_\_\_\_ 2010.

Éric Blanchette,  
Maire suppléant

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Éric Blanchette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Éric Blanchette,  
Maire suppléant

\*\*\*\*\*